

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013**

**2013 DFPE 399** Subvention à l'Association de Soutien aux Amoureux au Ban Public (17e) pour son action de soutien aux familles binationales.

**Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris propose une subvention de 1.000 euros à l'Association de Soutien aux Amoureux au Ban Public ;

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'« Association de Soutien aux Amoureux au Ban Public » (20785/2013\_00401).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne VF30001 du budget de fonctionnement de l'année 2013 de la Ville de Paris.